

# CARTE AGENT IMMOBILIER

Une prise en charge pour délivrer les cartes professionnelles et autres documents nécessaires pour l'exercice d'une activité immobilière



INDIVIDUEL

PAYANT

## OBJECTIFS

- Faciliter et simplifier les démarches de demande de délivrance, de modification, de renouvellement et restitution des cartes des professionnels de l'immobilier
- Vous proposer un guichet unique pour vos formalités d'entreprise et démarches liées à votre carte professionnelle

[Obtenez tous les renseignements concernant les cartes professionnelles et autres documents nécessaires pour l'exercice d'une activité immobilière](#)

## CONTENU DE LA PRESTATION

- Contrôle de compétence, réorientation vers l'organisme compétent
- Remise d'un dossier : formulaires, liste des pièces justificatives, modèle de documents à produire
- Traitement du dossier de création d'entreprise et de délivrance de la carte professionnelle
- Délivrance de la carte
- Identification et publication du fichier national des professionnels de l'immobilier

## PUBLICS CONCERNÉS

Créateur repreneur  
Chef d'entreprise

## LES +

- Une équipe spécialisée « formalités d'entreprises » (Kbis, contrat d'apprentissage, formalités à l'international) à votre disposition
- Possibilité de dépôt de votre dossier dans nos [6 agences](#) sur le territoire Marseille Provence (voir modalités pratiques)
- Possibilité d'effectuer vos formalités à distance, par courrier ou sur internet

## COÛTS

- Carte du Titulaire : Première délivrance par la CCI Marseille Provence : 120 €
- Renouvellement carte CCI Marseille Provence: 120 €
- Modification
  - Modification du dirigeant : 50 €
  - Modification (dénomination, transfert de siège) : 50 €
  - Modification des activités : 120 €
- Déclaration préalable d'activité : demande et modification : 80 €
- Attestation d'habilitation collaborateur (demande et modification) : 50 € / collaborateur



A noter : un seul tarif est appliqué sur une carte comportant une transaction et/ou gestion et/ou syndic

### **MODALITÉS PRATIQUES**

Pour déposer votre dossier, vous pouvez vous rendre dans l'une nos [\*\*6 agences sur le territoire\*\*](#) :

Marseille : 35 rue Sainté Victoire

Aix : 2 rue Mazarine

Aix les Milles : Hôtel des PME, 45 Rue Frederic Joliot

Istres : 5b avenue Aristide Briand

Salon : 246 Cours Gimon

Martigues : 3 avenue José Nobre, ZI Sud

